



HAL
open science

Crises et migrations : effets de rhétorique autour d'un enjeu politique

Marc-Antoine Pérouse de Montclos

► **To cite this version:**

Marc-Antoine Pérouse de Montclos. Crises et migrations : effets de rhétorique autour d'un enjeu politique. Working Paper du Ceped #20, Centre Population et Développement. 2012, pp.16. hal-04159283

HAL Id: hal-04159283

<https://hal.science/hal-04159283>

Submitted on 11 Jul 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

Crises et migrations : effets de rhétorique autour d'un enjeu politique

Marc-Antoine Pérouse de Montclos

Centre Population et Développement

UMR 196 CEPED, Université Paris Descartes, INED, IRD

<http://www.cepel.org/wp>

Contact • Corresponding Author:

Marc-Antoine Pérouse de Montclos, Docteur en Sciences Politiques, IRD
perouse@ird.fr

Docteur en sciences politiques et chargé de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), Marc-Antoine Pérouse de Montclos travaille sur les conflits armés, les déplacements forcés de population et l'évaluation de l'aide humanitaire en Afrique subsaharienne. Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris (IEP), il a vécu plusieurs années au Nigeria, en Afrique du Sud et au Kenya et accomplit régulièrement des missions d'études en Afrique. Il est l'auteur de nombreux articles et livres dont *Le Nigeria* (1994), *Violence et sécurité urbaines* (1997), *L'aide humanitaire, aide à la guerre ?* (2001), *Villes et violences en Afrique subsaharienne* (2002), *Diaspora et terrorisme* (2003), *Guerres d'aujourd'hui* (2007) et *États faibles et sécurité privée en Afrique noire* (2008).

Citation recommandée • Recommended citation

Pérouse de Montclos Marc-Antoine, « Crises et migrations : effets de rhétorique autour d'un enjeu politique », *Working Paper du CEPED*, numéro 20, UMR 196 CEPED, Université Paris Descartes, INED, IRD, Paris, janvier 2012.
Available at <http://www.ceped.org/wp>

CEPED • Centre Population et Développement

UMR 196 CEPED, Université Paris Descartes, INED, IRD
19 rue Jacob, 75006 Paris - France
<http://www.ceped.org/> • contact@ceped.org

Les Working Papers du CEPED constituent des **documents de travail** portant sur des recherches menées par des chercheurs du CEPED ou associés. Rédigés pour une diffusion rapide, ces papiers n'ont pas été formellement relus et édités. Certaines versions de ces documents de travail peuvent être soumises à une revue à comité de lecture.

Les droits d'auteur sont détenus par les auteurs.

*CEPED Working Papers are **working papers** on current research conducted by CEPED-affiliated researchers. Written for timely dissemination, these papers have not been formally edited or peer reviewed. Versions of these working papers are sometimes submitted for publication in peer-reviewed journals.*

Copyrights are held by the authors.

Crises et migrations : effets de rhétorique autour d'un enjeu politique*

*Marc-Antoine Pérouse de Montclos***

Résumé

Le mot « crise » est très galvaudé et a parfois fini par ne plus rien dire. Aussi convient-il de s'interroger sur la pertinence analytique d'une notion qui est censée nous éclairer sur la production de certains types de migrations, notamment forcées. Le mot « crise » se décline en l'occurrence suivant plusieurs registres de dramatisation qui vont de l'inflation des chiffres à la criminalisation des conflits en passant par la politisation des catastrophes naturelles. À y regarder de plus près, il s'avère que ce phénomène tient à trois principales raisons : sur le plan méthodologique, d'abord, le problème de la mesure de l'intensité des crises ; sur le plan analytique, ensuite, la grande confusion qui résulte de la perte des repères du monde bipolaire de la guerre froide ; sur le plan de la communication, enfin, une tendance récurrente à l'instrumentalisation des chiffres dans le cadre d'une économie politique qui conditionne en grande partie le mode de fonctionnement des systèmes d'alerte. En conclusion, il apparaît nécessaire de préciser une notion qui peut brouiller autant qu'éclairer l'étude des migrations.

Mots clés

Crises, migrations, déplacements forcés de populations, conflits armés, catastrophes naturelles

Introduction

Commençons d'emblée par une évidence : il n'y a pas besoin de crises pour que se développent des mouvements migratoires. Inversement, il peut très bien y avoir des crises qui n'entraînent pas de déplacements de populations. Un exemple fameux et récent en est celui de l'intervention militaire américaine en Irak en mars 2003. On avait en effet imaginé qu'elle provoquerait immédiatement un exode massif de la population. Aussi le Haut Commissariat pour les Réfugiés (HCR) avait-il établi dans les pays voisins des camps de réfugiés qui, contrairement aux attentes, sont restés vides après le débarquement à Bagdad des troupes de la Coalition antiterroriste. C'est bien après la chute du régime de Saddam Hussein que les Irakiens ont commencé à fuir vers la Jordanie et la Syrie, à mesure que leur pays semblait dans le chaos.

Au vu de la variété des cas de figures, la question se pose donc de savoir si la notion de « crise » est un concept opératoire pour analyser certains types de migrations. A priori, nul ne niera sa pertinence pour étudier les déplacements forcés de populations et, plus particulièrement, de réfugiés. Le problème est que la notion de « crise » est non seulement polysémique, mais aussi galvaudée de telle manière qu'elle ne permet plus de repérer des moments marquants sur le plan spatial et temporel. Ainsi, on parle souvent de « l'Afrique en crise », crise qui se révèle structurelle, voire permanente. Résultat, le temps de la crise se banalise et devient en quelque sorte une situation normale. C'est l'absence de crise qui, par contraste, paraîtrait exceptionnelle en Afrique !

* Journée d'études de l'Équipe 2 du CEPED, Université Paris Descartes, 9 décembre 2011.

** CEPED, UMR 196 Université Paris Descartes, INED, IRD, Paris, France.

Aussi convient-il de revenir plus en détail sur la notion de crise en s'interrogeant sur les raisons de la popularité d'un terme qui, dans ses versions les plus vulgarisées, a parfois fini par ne plus rien dire¹. Le mot « crise » se décline suivant plusieurs registres de dramatisation qui vont de l'inflation des chiffres à la criminalisation des conflits en passant par la politisation des catastrophes naturelles. À y regarder de plus près, il s'avère que ce phénomène tient à trois principales raisons : sur le plan méthodologique, d'abord, le problème de la mesure de l'intensité des crises ; sur le plan analytique, ensuite, la grande confusion qui résulte de la perte des repères du monde bipolaire de la guerre froide ; sur le plan de la communication, enfin, une tendance récurrente à l'instrumentalisation des chiffres dans le cadre d'une économie politique qui conditionne en grande partie le mode de fonctionnement des systèmes d'alerte. En conclusion, il apparaît nécessaire de préciser une notion qui peut brouiller autant qu'éclairer l'étude des migrations.

Le temps des crises

Lorsqu'on étudie les crises qui ont un impact sur les flux migratoires, on distingue généralement les catastrophes d'origine naturelle ou humaine². Mais leur inscription temporelle varie beaucoup suivant les cas. Ainsi, il existe des guerres courtes ou longues, qui durent « six jours » ou « cent ans ». De même, certaines catastrophes naturelles sont immédiates, à l'instar des tremblements de terre, tandis que d'autres peuvent se prolonger pendant plusieurs années, à l'instar des sécheresses. Sur le plan opérationnel, il serait donc réducteur de continger les crises dans une temporalité bien précise et pour le moins arbitraire. Au niveau de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), par exemple, le Comité d'aide au développement (DAC) définit l'assistance humanitaire comme une réponse à des catastrophes en général, sans limite de temps. Les militaires, pour leur part, n'hésitent pas à reconduire pour des durées indéterminées les états « d'urgence » ou « d'exception » qui leur permettent de gouverner la vie dite « civile » (Fassin et Pandolfi 2010).

Il existe certes des divergences d'appréciation quant à la durée de l'impact des crises. Ancien président de la section française de Médecins Sans Frontières, Rony Brauman soutient ainsi que « l'espace et le temps des catastrophes se caractérisent par la concentration en un lieu et un moment très limités, tandis que les conflits armés se déploient dans un temps et un espace très étirés. Les guerres durent, se déplacent de manière erratique, blessant et tuant, provoquant déplacements et regroupements de population d'une région à une autre, entraînant une pression lourde et continue, un appauvrissement généralisé et massif » (Brauman 2011, p. 305). Mais force est de constater que les effets d'une catastrophe dite naturelle peuvent aussi se prolonger et s'étaler. Dans le même ordre d'idées, il s'avère que certaines guerres de tranchées ou de frontières sont en revanche circonscrites dans le temps et dans l'espace. Il convient donc de ne pas généraliser. Une seule chose paraît sûre : l'impact migratoire des crises longues est plus difficile à observer. Plus visibles en cas de chocs conjoncturels, les corrélations sont en effet moins évidentes à établir lorsque les crises perdurent et interfèrent avec d'autres causes récurrentes de départ.

¹ Pour un point de vue complémentaire, voir aussi Tertrais (2011a).

² On n'entrera pas ici dans les controverses sur l'origine naturelle ou humaine des catastrophes atmosphériques (ouragans) ou hydrologiques (inondations) par opposition à des cataclysmes d'ordre géologique (tremblements de terre, éruptions volcaniques, tsunamis). Notons simplement que les débats sur la responsabilité de l'homme dans certains types de catastrophes naturelles et pas d'autres brouillent encore davantage le concept de « réfugié climatique », relativement à la notion de persécution qui avait fondé la catégorie juridique de « réfugié politique » au sortir de la Seconde Guerre mondiale.

De ce point de vue, la pérennisation des *protracted crises* (« crises prolongées ») ou des *complex emergencies* (« urgences complexes »), pour reprendre des termes à la mode dans les milieux anglo-saxons, interroge aussi la permanence de crises d'ordre structurel. Une période de tensions ou un choc conjoncturel touche évidemment les structures économiques, sociales et politiques d'un État et de sa population. Pour autant, le terme de crise structurelle ne s'arrête pas à l'idée d'une simple rupture et relève parfois de l'oxymore lorsqu'on s'intéresse à sa dimension temporelle. À l'occasion, il renvoie d'ailleurs aux crises systémiques qui, dans le monde de la finance, dépassent également les problèmes de nature conjoncturelle pour envisager l'éventualité d'un blocage global, voire d'un effondrement complet d'un ensemble d'économies interdépendantes. Appliquée aux migrations, une telle notion pourrait alors aboutir à un résultat contraire, à savoir un anéantissement de la population et une immobilisation totale des flux, plutôt que l'amplification des déplacements du fait de crises soudaines et limitées dans le temps.

Académiquement parlant, l'étude des réfugiés s'intéresse surtout au deuxième scénario. Les crises y sont généralement envisagées comme un changement brutal qui affecte les modes de circulation et précipite les flux migratoires. Les déplacements forcés de population retiennent particulièrement l'attention, avec pour principales caractéristiques leur violence et la relative absence de choix des « victimes » quant aux modalités d'un parcours qui est rarement planifié (Zolberg *et al.* 1989). Mais évidemment, il convient de s'intéresser aussi à la façon dont les migrations peuvent elles-mêmes être porteuses de crises. Il importe en conséquence d'étudier les deux revers de la médaille et d'analyser les réfugiés comme des acteurs politiques, voire des auteurs de violences, et pas seulement des êtres passifs qui se contenteraient de subir des événements dramatiques (Pérouse de Montclos 2002). Aux côtés des victimes, la figure du « profiteur », du « spéculateur », de « l'accapareur » ou de « l'affameur » hante ainsi les crises de la France de l'Ancien Régime comme de l'Afrique contemporaine. Bien souvent, les conséquences des troubles s'avèrent assez ambivalentes à cet égard. En effet, les chocs conjoncturels provoquent des dégâts tout en offrant de nouvelles opportunités. Catalyseurs du changement, ils permettent de détruire pour mieux reconstruire et sont parfois un facteur de progrès lorsqu'ils remettent en cause les traditions les plus rétrogrades d'un ordre social et politique figé. De ce point de vue, il est clair qu'une analyse temporelle et spatiale ne suffit pas pour appréhender les « migrations de crises ». Il paraît également nécessaire de prendre en compte les vulnérabilités structurelles qui, telle la pauvreté, donnent du sens aux aléas et aux chocs conjoncturels en démultipliant leur impact humain et social.

Autre défi méthodologique, enfin, il s'avère qu'en dépit de leur imprévisibilité et de leur incertitude, les parcours des migrants sous la contrainte sont parfois déconnectés du moment des crises à proprement parler. De fait, des situations de grande violence peuvent finir par produire des systèmes migratoires coercitifs, à l'instar de la traite des esclaves autrefois. Ainsi, les déplacements forcés de population ne sont pas tous massifs et liés à une crise. Les migrations sous la contrainte répondent en effet à de nombreux déterminants (voir tableau 1). Il importe à cet égard de ne pas sous-estimer les divers paramètres qui alimentent les migrations forcées et qui sont susceptibles d'interagir avec des crises. En Afrique, par exemple, les catastrophes naturelles et les guerres ont beaucoup contribué à entretenir la traite des esclaves (Pérouse de Montclos 2010b). Dans l'Est de l'actuelle Tanzanie, ravagé par une famine en 1836, ce sont en l'occurrence les paysans ruinés qui, d'eux-mêmes, sont descendus vers la mer se livrer aux marchands arabes. En Angola, à cette époque, les famines ont également précipité l'esclavage : soit que les Ovimbundu à la recherche de vivres razzient les populations alentours, soit qu'ils négocient auprès des Européens de la côte les réfugiés venus se vendre en échange d'un peu de nourriture. D'une certaine manière, on a d'ailleurs assisté à des phénomènes un peu similaires au Cap-Vert, où des sécheresses à répétition ont obligé les propriétaires à libérer les

paysans qu'ils ne pouvaient plus nourrir : dépourvus de terres, ces derniers ont alors connu une nouvelle forme de servage en s'engageant au service des navires de passage pendant une durée contractuelle de dix ans minimum.

Tableau 1 - La migration sous contrainte : un essai de typologie

Trajectoire migratoire		
Coercition avec usage de la violence		Nature de la migration
Au départ	À l'arrivée	
Oui	Oui	<ul style="list-style-type: none"> - déportation individuelle : extradition d'un criminel ; proscription avec internement (relégation dans un camp de travail ou un bagne insulaire) ou sans (bannissement, confinement en résidence surveillée). - déportation collective : traite des esclaves ; collectivisation agricole ; regroupement des paysans dans des villages de la paix sous surveillance militaire ; rapatriements forcés de réfugiés comme les Rwandais de Tanzanie en 1996, etc.
Oui	Non, quoiqu'il en soit par ailleurs des obstacles dressés sur la route du migrant	<ul style="list-style-type: none"> - fuite sans franchissement d'une frontière internationale : déplacement interne. - fuite avec franchissement d'une frontière internationale : exil ; demande individuelle d'asile politique ; exode collectif, avec attribution ou non d'un statut de réfugié sur une base <i>prima facie</i>. - évasion : esclaves marrons, prisonniers. - expulsion : « déguerpissements » des bidonvilles ; évictions de squatters ; nettoyages ethniques. Dans certains cas, ces expulsions s'apparentent à des déportations lorsque la persécution est ciblée et que la victime ne peut pas choisir sa destination. La réprobation morale et la condamnation pénale des procédures d'épuration par la migration ne renseignent cependant pas toujours sur le degré de violence employé. Pendant la guerre de Bosnie en 1992-1995, l'expulsion des populations non serbes a par exemple été qualifiée de fait génocidaire. Malgré ses excès, la déportation violente des minorités allemandes de Pologne ou de Tchécoslovaquie n'a en revanche pas été condamnée par la communauté internationale en 1945. Dans le même ordre d'idées, les historiens s'interrogent aujourd'hui sur la nature plus ou moins organisée de la fuite des Arabes de Palestine, sans droit au retour, au moment de la création de l'État d'Israël en 1948.
Non	Oui	<ul style="list-style-type: none"> - migration de travail non sollicitée par le pays d'accueil, avec des procédures de refoulement et de reconduite à la frontière, voire de rétention dans des centres de transit : sans papiers, clandestins.
Non	Non	<ul style="list-style-type: none"> - migration de travail classique, avec accord du pays d'accueil ou régularisation à l'arrivée : immigrés, expatriés sous contrats, diplomates.

Source : Marc-Antoine Pérouse de Montclos (2006, p.186).

Un problème de mesure

À présent, l'amélioration des appareils statistiques permet certainement de mieux appréhender et quantifier les crises, qu'il s'agisse de pénuries alimentaires, de chocs économiques, de guerres, de catastrophes naturelles... ou de tout à la fois. Sur le plan méthodologique, cependant, un pareil développement ne préjuge en rien des relations de cause à effet avec une éventuelle recrudescence des flux migratoires. Au contraire, une meilleure recension des chocs peut donner la fausse impression que les crises contemporaines seraient plus dévastatrices. En réalité, les guerres et les catastrophes naturelles d'aujourd'hui sont moins meurtrières qu'autrefois. A priori, il n'y a donc pas lieu

d'imaginer qu'elles produiraient davantage de migrations. D'après le *Stockholm International Peace Research Institute* (SIPRI), le nombre de conflits armés recensés dans le monde va ainsi en diminuant, notamment depuis une quinzaine d'années (Mack *et al.* 2005). Les données du *Centre for Research on the Epidemiology of Disasters* (CRED) montrent quant à elles que si le nombre de catastrophes naturelles a augmenté depuis 1900, celles-ci sont en revanche moins meurtrières. En valeur absolue, le nombre de victimes recensées chaque année n'a pas fondamentalement varié. Mais à lui seul, chaque cataclysme provoque désormais de moins en moins de morts (Strömberg 2007). Malgré son immense impact médiatique, par exemple, le tsunami asiatique de 2004 a été moins meurtrier que les inondations qui ont emporté 300 000 habitants au Bangladesh en 1970. De même, le tremblement de terre de Haïti, qui aurait tué jusqu'à 230 000 personnes en 2010, a fait moins de morts que le séisme de Tangshan, qui avait provoqué la disparition de 255 000 Chinois en 1976.

Sur les 61,6 millions de morts recensés au cours des cent catastrophes naturelles les plus meurtrières du XX^e siècle, 87 % ont ainsi été enregistrés dans la première moitié du siècle... et moins de 2 % entre 1980 et 2000, essentiellement à cause de la famine éthiopienne de 1984-1985³. À en croire les chiffres du réassureur allemand Munich Re, la première décennie du XX^e siècle a certes été très meurtrière du fait du tsunami asiatique de 2004, du séisme pakistanais de 2005, du cyclone birman de 2008 et du tremblement de terre haïtien de 2010⁴. Mais il convient évidemment de rapporter l'augmentation du nombre de morts recensés en valeur absolue à la croissance de la population des pays touchés par des catastrophes naturelles. Les tremblements de terre sont significatifs à cet égard. Ils ont tué un total de 446 000 personnes de 2000 à 2009, contre 417 000 en 1970-1979, 88 000 en 1980-1989 et 108 000 en 1990-1999 (Sigma 2010, p. 11). À intensité égale, il paraît cependant assez logique qu'un tremblement de terre fasse davantage de victimes en 2010 qu'en 1970. En effet, la population mondiale a entre-temps doublé. De Tokyo à Los Angeles, en passant par Téhéran ou Djakarta, la répartition des masses démographiques et le développement des plus grosses agglomérations de la planète sur des failles sismiques ont aussi joué un rôle. Quoiqu'il en soit par ailleurs de leur éventuelle multiplication, les séismes sont en fait de moins en moins mortifères.

D'où vient alors la tendance au catastrophisme ? Une première série d'explications tient au problème de mesure que posent la recension des crises et, partant, les effets que l'on en attend d'un point de vue migratoire. Nonobstant les éventuelles manipulations à des fins politiques ou médiatiques, les difficultés d'accès à des données de terrain constituent en effet un défi parfois insurmontable. Dans l'urgence, on aboutit souvent à des estimations aléatoires et hétérogènes. En Arménie, par exemple, on a d'abord soutenu que le tremblement de terre de 1988 avait fait 100 000 morts, chiffre que les autorités ont ensuite rabaisé à 23 390 victimes lorsqu'elles ont pu effectuer un décompte plus précis quelques temps plus tard. Pendant la famine somalienne de 1991, encore, les spécialistes n'ont pas réussi à produire d'estimations cohérentes car les enquêtes de morbidité conduites par des ONG comme Save the Children ou Médecins sans frontières ne répondaient pas à des canevas standardisés et validés par des scientifiques (Boss, Toole et Yip 1994).

De fait, les problèmes proviennent aussi des méthodes employées. Pour reprendre une formule météorologique, on sait en l'occurrence que les « températures ressenties » sont parfois très différentes de la réalité climatique et objective. Quand on entreprend de mesurer les taux de criminalité, par exemple, les enquêtes de victimisation et les sondages fournissent généralement des chiffres bien supérieurs à ceux des statistiques policières. Or les sentiments d'insécurité traduisent des éléments qui ne sont pas toujours directement liés aux niveaux de violence : dégradation des conditions de vie,

³ Voir la base de donnée accessible sur : <http://www.disastercenter.com/disaster/TOP100K.html>

⁴ *Le Monde* du 5 janvier 2011.

anxiété sociale, sensation d'inefficacité de la police, impression de désordre moral, etc (Silverman et Della-Giustina 2001). Dans les grandes villes des pays en développement, notamment, la perception du danger repose en partie sur des rumeurs et des stéréotypes communautaires, ethniques, raciaux, claniques, professionnels ou religieux. Tant et si bien qu'à l'occasion, les sentiments d'insécurité peuvent finir par modifier les habitudes résidentielles, bouleverser la mobilité des citoyens et reconfigurer les milieux urbains sur la base d'une sorte de cartographie de la peur. Phénomène typique des métropoles anglo-saxonnes, la bourgeoisie blanche d'Afrique du Sud a ainsi déserté la violence des centres-villes pour s'enfermer dans des banlieues résidentielles dûment gardées par des sociétés spécialisées, quitte à privatiser l'espace public en barrant l'accès de certaines rues avec l'accord des municipalités concernées. Mais dans un pays marqué par l'héritage de la ségrégation raciale, les préjugés à l'encontre des populations de couleur ont beaucoup contribué à la mauvaise réputation des quartiers noirs, quoiqu'il en soit par ailleurs des taux de criminalité⁵

À dire vrai, les autres types de violences d'origine humaine sont tout aussi difficiles à quantifier. La mesure des violations des droits de l'homme, par exemple, varie beaucoup suivant que l'on recense des faits, que l'on évalue la conformité des États aux conventions internationales ou que l'on effectue des sondages dans la population (Landman *et al.* 2010, p. 162). Les migrations de fuite n'échappent pas au problème. Pour les réfugiés, le « ressenti » des crises n'est pas forcément lié à une question d'intensité de la violence ou de la persécution. Dans la mémoire collective des exilés, il peut également renvoyer à une sorte de moment inaugural, un événement marquant qui a une grande portée symbolique : incendie du Reichstag en 1933, révolte de Soweto en 1976, immolation par le feu de Mohamed Bouazizi à Sidi Bouzid en 2010, etc. Autrement dit, le sentiment d'insécurité ne se mesure pas toujours à l'aune d'une échelle de Richter des dangers.

Les problèmes de quantification de l'intensité des crises et de leur impact migratoire tiennent par ailleurs à l'affinement et au changement des catégories utilisées. L'abaissement des seuils de tolérance et le relèvement des normes antipollution ont par exemple modifié la qualification des accidents industriels. Dans le même ordre d'idées, l'affinement des catégories juridiques, conjugué à la multiplication des frontières internationales, a pu donner l'impression d'une augmentation en réalité assez artificielle du nombre de réfugiés recensés dans le monde. En 1994, le HCR a ainsi commencé à comptabiliser les déplacés internes et a depuis lors élargi son mandat aux « personnes relevant de sa compétence ». Aujourd'hui, il se préoccupe également des réfugiés « climatiques », notion qui, en l'absence de précisions sur son sens juridique, permet surtout à l'institution onusienne de continuer à justifier sa croissance au moment où, précisément, le nombre de réfugiés « conventionnels » diminue (Legoux 2010). Depuis 1985, les migrants environnementaux sont en l'occurrence définis par l'ONU comme des individus « forcés de quitter leur lieu de vie temporairement ou de façon permanente à cause d'une rupture environnementale d'origine naturelle ou humaine qui met en péril leur existence ou leurs conditions de vie ». En dépit de son caractère coercitif, leur déplacement ne répond cependant pas aux critères de persécution qui fondent la Convention de Genève de 1951 et le droit d'asile à travers le monde.

⁵ Si le *Central Business District* (CBD) de Johannesburg s'est dégradé au sortir du régime de l'apartheid, par exemple, c'est également parce que les propriétaires blancs ont cessé d'investir dans la rénovation d'immeubles anciens et ont préféré déménager avec la bourse du côté de Sandton, vers les banlieues nord. Accusés d'endommager les lieux, les nouveaux habitants du centre-ville disposaient en fait d'un statut socioprofessionnel généralement supérieur à celui des précédents occupants. En réalité, le CBD de Johannesburg est resté fort actif : avec près de 800 000 visiteurs par jour, il a continué de fournir 33 % des emplois formels et 43 % du produit brut de l'agglomération. Les citoyens noirs, eux, ne partageaient évidemment pas les craintes des Blancs. En dépit des idées reçues, beaucoup disaient vouloir rester dans les petites maisons de leurs townships, ou alors s'installer dans des trames viabilisées. Seuls les habitants des bidonvilles et des quartiers péri-centraux, les plus violents en termes de criminalité, souhaitaient vraiment déménager (Guillaume 2001).

Criminalisation et politisation des crises : le grand jeu de l'après guerre froide

Au-delà des questions de méthodologie, d'autres problèmes viennent brouiller l'analyse des crises et de leurs effets migratoires. Depuis la fin de la guerre froide, notamment, on assiste à deux tendances concomitantes qui criminalisent les conflits armés et politisent les famines. Représentée par l'économiste Paul Collier, la chercheuse Mary Kaldor ou le journaliste Robert Kaplan, cette école de pensée réduit ainsi les violences d'aujourd'hui à de simples affrontements mus par l'appât du gain (Collier 2000 ; Kaplan 2000 ; Kaldor 1999). La théorie des « nouvelles guerres », comme on a coutume de l'appeler, tend en effet à évacuer la dimension politique des hostilités et soutient que, désormais, les belligérants seraient moins respectueux du droit international humanitaire puisqu'il s'agit de bandits sans foi ni loi. Dans de tels contextes, les combattants n'hésiteraient plus à prendre les populations civiles en otage, par exemple en les affamant délibérément pour écraser l'ennemi. Partant, on recenserait davantage de déplacements forcés, les affrontements seraient plus meurtriers et les famines, elles, seraient moins « naturelles ». À meilleure preuve, on assisterait surtout à des guerres civiles, et non plus entre États. Autrement dit, les affrontements seraient moins « militaires » et provoqueraient davantage de dégâts dans la population. La plupart des victimes ne seraient plus des soldats mais des civils, à l'instar de la famine somalienne de 1991-1993, qui a fait entre 212 000 et 248 000 morts, contre 90 000 résultant des combats à proprement parler depuis 1985 (Hansch *et al.* 1994, p. 24).

En réalité, la Première Guerre mondiale a précisément été une exception « mondiale » en ce sens que 90 % des personnes tuées étaient des militaires en uniforme. Mais dans l'histoire de l'humanité, la plupart des guerres ont été « civiles », à défaut d'être « civilisées », et les principales victimes en étaient les malheureux habitants pris entre deux feux, notamment dans les pays du « Sud », Chine comprise⁶. Concernant plus particulièrement les famines, il s'avère que la faim a fréquemment été utilisée comme une arme pour faire plier le camp adverse, en Afrique comme en Europe. Bien souvent, les assaillants ont délibérément affamé les populations ennemies en bloquant ou en détournant les vivres qui leur étaient destinés ; en témoignent le blocus des fédéraux nigériens contre les Biafrais en 1968 ou les manœuvres de la junte éthiopienne pour prendre contrôle de l'aide alimentaire et vider les territoires rebelles en 1984. Censé illustrer la logique prédatrice des belligérants, le procédé n'a rien de nouveau et ne date certainement pas de la fin de la guerre froide⁷. Contrairement à ce que l'on entend souvent, il n'est donc pas possible d'affirmer que les famines autrefois liées « à des cataclysmes climatiques, à de grandes sécheresses ou à des hivers très rudes » seraient dorénavant « des conséquences directes de l'action de l'homme »⁸. Historiquement, les deux phénomènes sont intimement liés et on ne peut pas dire que l'un a remplacé l'autre. Le développement de l'agriculture et notre capacité à nourrir la planète ont simplement mis en évidence le caractère artificiel, voire aberrant, d'une malnutrition qui ne devrait pas avoir lieu d'être dans un marché idéal et quelque peu utopique où l'offre et la demande s'équilibreraient parfaitement.

⁶ Quant aux militaires, eux aussi mourraient surtout à cause des maladies, et non du fait des combats (voir Landers 2005 ; Pérouse de Montclos 2007).

⁷ Depuis lors, il est même possible que la montée en puissance des organisations humanitaires et des systèmes d'alerte ait contribué à réduire les ravages de la faim. Dans le cas de l'Éthiopie, constate par exemple Peter Gill, 7,9 millions de personnes étaient menacées de famine et environ 600 000 en sont mortes lors de la sécheresse de 1984. Mais en 2003, le gouvernement n'a pas cherché à masquer l'ampleur du drame et a vite alerté la communauté internationale. Sur 13,2 millions de personnes menacées de famine, « seulement » 300 sont mortes (Gill 2011, p. 99).

⁸ Christian Troubé interviewé dans *Planète humanitaire* n° 17, 2008, p. 39. Pour une thèse selon laquelle les famines sont un produit de la modernité et non un anachronisme, voir aussi Jenny Edkins (2002).

De fait, les catastrophes dites naturelles sont fondamentalement politiques pour au moins deux raisons. La première tient à leur impact. Une catastrophe naturelle est en effet « le produit de la rencontre entre un aléa et une vulnérabilité » (Dupont *et al.* 2007, p.83). Autrement dit, les causes naturelles d'un désastre ne préjugent en rien de la gravité de ses conséquences, qui peuvent être démultipliées par les formes d'organisation sociale, l'absence de politiques de prévention et la densité de peuplement du lieu où survient l'événement. Ainsi, le développement de procédures d'évacuation, de normes de construction anti-sismiques et de plans d'occupation des sols tendent plutôt à atténuer l'étendue des dégâts. Bien souvent, les catastrophes « naturelles » révèlent en outre l'incurie des gouvernements en place. Parfois, elles sont même perçues comme des sanctions divines contre des régimes mal légitimés, à l'instar de l'Éthiopie du Negus ou du Soudan de Nimeiry lors des sécheresses de 1974 et 1983, ou de la Birmanie des militaires en 2009, quand le cyclone Nargis a remis en cause la tenue d'un référendum constitutionnel dont la date avait précisément été choisie par des astrologues au service de la junte (Brac de la Perrière 2010).

Aujourd'hui, des catastrophes d'origine naturelle ou humaine continuent par ailleurs de se développer concomitamment avec les guerres, comme en Somalie lors de la sécheresse de 2011, ou au Sri Lanka et en Indonésie au moment du tsunami de 2004, qui a surtout touché deux pays déjà en proie à des conflits armés. À l'occasion, il peut s'agir de coïncidences imprévues, par exemple dans le cas d'un tremblement de terre. Mais les troubles politiques contribuent indéniablement à exacerber l'ampleur des catastrophes naturelles. Il arrive également que l'un finisse par entraîner l'autre. Les théoriciens de la pénurie soulignent ainsi que les catastrophes naturelles raréfient les ressources et produisent souvent des tensions susceptibles de déboucher sur des conflits armés. À l'inverse, les guerres peuvent aussi avoir des conséquences écologiques qui affectent durablement les potentiels de production agricole. Au Laos, de 1955 à 1975, par exemple, les bombardements américains et les déplacements de population qu'ils ont provoqués ont fini par modifier le cours et le débit du fleuve Mékong (Lacombe *et al.* 2010).

Encore convient-il de noter que la relation de la guerre aux ressources naturelles n'est pas univoque et fait l'objet de nombreux débats. En effet, les inquiétudes malthusiennes sur la raréfaction des matières premières ou des biens publics mondiaux ne sont pas justifiées quand elles sous-estiment les avancées technologiques et la capacité d'adaptation ou de résilience des populations, quitte à se déplacer vers des zones plus accueillantes. Les situations de pénurie n'entraînent pas toujours de conflits armés, bien au contraire. Selon certains experts, par exemple, il n'y a tout simplement jamais eu de guerre pour l'eau (Tertrais 2011b, p. 362). Quant aux effets belliqueux du « réchauffement climatique », ils sont tout aussi discutables. Sur le long terme, de nombreuses études statistiques montrent que ce sont plutôt les périodes de refroidissement qui ont provoqué des famines et une recrudescence de conflits, même si la corrélation est moins évidente depuis que la Révolution industrielle a rendu la population moins dépendante des agricultures locales (Zhang *et al.* 2006 ; Tol et Wagner 2010).

L'économie politique des systèmes d'alerte

Dans tous les cas, le débat sur la criminalisation ou la politisation des crises d'origine humaine ou naturelle renvoie finalement à la question des paradigmes et des biais analytiques des observateurs. Il participe en outre d'une économie politique qui pousse les responsables des organisations de secours et des systèmes d'alerte à surestimer le nombre de victimes réelles ou potentielles pour obtenir des fonds et mobiliser la communauté internationale. Les humanitaires et les journalistes avides de sensationnalisme ne sont pas seuls en cause. Bien souvent, les bailleurs gouvernementaux sont en

première ligne. Pour des raisons politiques et financières, tant les pays du Nord que du Sud peuvent en l'occurrence exagérer — ou occulter — l'ampleur migratoire des crises (Pérouse de Montclos 2011). Le procédé joue évidemment dans les deux sens. D'un côté, les gouvernements cherchent assez logiquement à masquer les problèmes dont ils sont responsables⁹. À l'occasion, l'usage du mot « crise humanitaire » peut d'ailleurs servir à neutraliser et dissimuler des situations de guerre, par exemple en Afghanistan aujourd'hui, où les Alliés refusent de reconnaître la gravité d'affrontements qui démontrent l'échec de leur politique de pacification et de reconstruction. D'un autre côté, les gouvernements sont aussi tentés d'exagérer l'importance des troubles lorsque cela sert leurs intérêts. Au Kosovo, en 1999, les États-Unis ont par exemple gonflé les chiffres de réfugiés afin de justifier les frappes de l'OTAN contre la Serbie de Slobodan Milosevic ; mais au Congo-Kinshasa, trois ans auparavant, ils avaient au contraire minimisé l'exode des Rwandais afin d'éviter une intervention militaire des Nations unies contre leur allié dans la région des Grands Lacs (Greenhill 2003, 2010). Les pays en développement, eux, sont souvent tentés de multiplier artificiellement le nombre de victimes à nourrir afin de mettre la main sur l'aide humanitaire. Dans les années 1980, la Somalie de Syad Barre et l'Éthiopie de Mengistu Hailé Mariam ont excellé en la matière, prélevant à chaque fois leur commission. Aujourd'hui, ces pratiques ont toujours cours. À Haïti, après le tremblement de terre du 12 janvier 2010, les autorités ont ainsi avancé un chiffre de 316 000 morts, contre 217 000 selon les Nations unies et 65 000 selon des estimations fondées sur le volume des fosses communes creusées par les casques bleus. D'après un rapport de la coopération américaine USAID, le gouvernement, qui s'est refusé à fournir la moindre méthodologie sur son mode de calcul, a en fait gonflé le nombre de victimes afin d'obtenir des financements en faveur des rescapés (Schwartz *et al.*, 2011).

Les organisations internationales ne sont cependant pas en reste. En effet, les agences d'aide multilatérales doivent rendre des comptes à l'opinion publique internationale et à leurs gouvernements respectifs. Elles ne sont donc pas insensibles à des logiques de communication qui ne s'embarrassent guère de précautions en la matière. À l'occasion du tsunami asiatique de 2004, l'OMS a ainsi mentionné l'hypothèse d'une seconde vague de mortalité par épidémie alors que, contrairement à des croyances très répandues, les cadavres en décomposition ne sont pas sources de contaminations infectieuses (Brauman 2011, p. 302). La catastrophe a également donné lieu aux scénarii les plus extravagants sur la résurgence de trafics d'enfants revendus par des familles en détresse : une éventualité d'autant moins probable que la destruction des infrastructures de transports aurait singulièrement compliqué la tâche des passeurs (Feingold 2010, p. 60). Ce thème a ensuite été repris en Birmanie à la suite du cyclone Nargis de 2008. Et il a de nouveau été évoqué à Haïti après le tremblement de terre de 2010, quand les évaluations sur le nombre de personnes déplacées variaient entre 1 600 000 selon l'OIM et 834 000 selon USAID, avec 42 000 à 810 000 victimes toujours dans des camps un an après la catastrophe.

Pressées de lever des fonds et d'alerter la communauté internationale, certaines associations de solidarité contribuent de leur côté à alimenter la tendance à l'exagération pour des raisons idéologiques ou financières (Pérouse de Montclos 2009)¹⁰. Des ONG comme Oxfam ou Christian Aid, par exemple, ont repris à leur compte les inquiétudes de l'opinion publique sur le réchauffement de la

⁹ Joseph Staline a ainsi fait exécuter le responsable du recensement de 1937 parce que ses résultats révélaient l'étendue des pertes humaines dues aux famines causées par la collectivisation de l'agriculture. Dans le même ordre d'idées, la SPLA (*Sudan People's Army*), aujourd'hui au pouvoir au Sud Soudan, a expulsé en 1997 l'ONG française Action contre la faim parce que celle-ci avait conduit une enquête qui, en constatant la persistance de la malnutrition, démontrait la responsabilité du mouvement de libération dans le détournement de l'aide alimentaire de la communauté internationale.

¹⁰ Pour une thèse inverse, selon la laquelle les ONG apportent des informations fiables et améliorent notre connaissance des problèmes, voir Volker (2008, p. 143).

planète pour développer le concept de « réfugié climatique » et affirmer que les catastrophes naturelles seraient plus dévastatrices. Des projections assez effrayantes tablent ainsi sur l'afflux de 150 millions à 1 milliard de réfugiés environnementaux d'ici 2050. Dans le même ordre d'idées, un rapport d'Oxfam prétend que le nombre de victimes de catastrophes naturelles dues aux changements climatiques va passer en moyenne de 250 à 375 millions par an d'ici à 2015 (Schuemer-Cross et Taylor 2009). Quant aux crises contemporaines, elles n'échappent pas non plus à la tendance. Qu'il s'agisse d'évaluer le nombre de victimes ou de réfugiés, les secouristes trouvent souvent plus utile de retenir des fourchettes hautes, plutôt que basses.

La dramatisation, voire l'exagération, de l'ampleur des catastrophes répond en effet aux contraintes d'une communication émotionnelle qui, dans le monde humanitaire, prend souvent le pas sur l'analyse froide des spécialistes¹¹. Pour mobiliser la communauté internationale à propos du drame congolais, l'ONG américaine IRC (*International Rescue Committee*) a par exemple propagé le chiffre incroyable de 5,4 millions de morts résultant de dix années de guerre, ceci sur la base d'extrapolations contestées par les démographes (Pérouse de Montclos 2010a). Les Britanniques d'Oxfam n'ont pas été en reste. En 1979, déjà, ils avaient annoncé au Cambodge une famine qui ne devait heureusement pas se produire. En 2008, encore, la responsable d'Oxfam à Bangkok, Sarah Ireland, évoquait le chiffre de 1,5 million de personnes en danger de mort à la suite du typhon Nargis qui avait ravagé le delta d'Irrawaddy en Birmanie. Mais ces allégations n'ont jamais été confirmées. En réalité, les inondations ne provoquent pas d'épidémies et les équipes de Médecins sans frontières sur place n'ont relevé ni surmortalité ni risque de malnutrition sévère parmi les populations qui avaient survécu au passage du cyclone. Face aux questions des journalistes, Oxfam a fini par admettre que sa réaction alarmiste avait peut-être été un peu précipitée car l'organisation n'avait pas été autorisée à aller sur le terrain estimer les besoins réels des rescapés (Falise 2009).

Conclusion

Conjuguées à des difficultés méthodologiques et des biais analytiques, les impératifs d'une communication parfois misérabiliste compliquent ainsi la capacité des chercheurs à mesurer l'intensité des crises pour essayer d'en apprécier les effets migratoires. Les défis en la matière invitent à remettre en perspective les différents facteurs susceptibles de provoquer des déplacements de population :

- La première difficulté, et pas des moindres, est d'isoler les crises dans le temps afin de pouvoir en repérer les effets migratoires. De ce point de vue, plus une crise est longue, plus il s'avère difficile d'en apprécier l'impact sur la circulation des personnes. Au mieux, il convient de distinguer des accumulations de ruptures qui se succèdent en cascades ou qui s'empilent par couches sans qu'il soit toujours possible d'identifier leur impact migratoire.
- Les controverses sur la criminalisation des guerres ou l'origine humaine des catastrophes naturelles brouillent l'analyse des crises. Pour recentrer le débat sur les questions migratoires, il importe plutôt de se mettre d'accord sur des indicateurs économiques, sociaux et démographiques susceptibles de situer les ruptures : chute brutale du revenu des ménages, hausse soudaine du chômage, amplification des variations de prix des denrées de première nécessité, surmortalité, etc., etc. Les études qui se focalisent seulement sur le nombre d'attaques, de guerres ou de

¹¹ Sur la façon dont les activistes ont accusé les scientifiques de justifier les coupes sociales des Républicains du président Ronald Reagan parce que leurs enquêtes avaient trouvé un chiffre de 300 000 aux États-Unis, au lieu d'un million, voir par exemple McMahan (2009, p. 37).

catastrophes « naturelles » ne sont guère pertinentes quand elles ne disent rien de leur intensité. Nos lacunes en la matière mettent ainsi en évidence la nécessité de développer une « démographie des crises » (Brunborg et Tabeau, 2005).

- Se pose également la question de l'enregistrement des flux migratoires dans des pays en développement qui, parfois, n'ont pas du tout d'état civil et encore moins de données sur les déplacements à l'intérieur ou à l'extérieur de leur territoire. Au vu de l'utilisation qui peut en être faite dans des régimes répressifs, des chercheurs comme Barbara Harrell-Bond (1992) s'opposent en l'occurrence à tout recensement des réfugiés parce que c'est un instrument de contrôle entre les mains des humanitaires et des pouvoirs politiques. Sans être aussi radical, il convient à tout le moins d'appliquer une sorte de principe de précaution avant d'exploiter les données fournies par des appareils statistiques défaillants, voire biaisés.
- La conjugaison de facteurs migratoires conjoncturels et structurels oblige en outre à replacer les crises dans leur contexte local et global. Il importe en effet d'intégrer tous les paramètres qui, au-delà du temps des catastrophes, peuvent concourir à l'amplification des déplacements de population. La complexité des situations étudiées plaide alors en faveur d'une analyse différenciée des vulnérabilités qui diversifient l'impact des événements en fonction, par exemple, des catégories socioprofessionnelles ou des origines régionales.
- D'une manière générale, enfin, il convient de ne pas limiter l'étude des migrations forcées à l'analyse des crises. Plus ou moins violentes, les contraintes qui limitent ou, au contraire, précipitent les déplacements de population ne sont pas toutes liées à des situations de rupture et débouchent parfois sur de véritables systèmes migratoires coercitifs, à l'instar des phénomènes de traite.

Références

- BOSS Leslie, TOOLE Michael et YIP Ray 1994, « Assessments of Mortality, Morbidity, and Nutritional Status in Somalia During the 1991-1992 Famine: Recommendations for Standardization of Methods », *Journal of the American Medical Association*, vol. 272, n° 5, 371-376.
- BRAC de la PERRIÈRE Bénédicte 2010, « Le scrutin de Nargis : le cyclone de 2008 en Birmanie », *Terrain*, n° 54, 66-79.
- BRAUMAN Rony 2011, « Catastrophes naturelles : do something ! », in MAGONE Claire, NEUMAN Michaël et WEISSMAN Fabrice (éds.), *Agir à tout prix ? Négociations humanitaires : l'expérience de Médecins Sans Frontières*, Paris, La Découverte, 291-314.
- BRUNBORG Helge et TABEAU Ewa 2005, « Demography of Conflict and Violence: An Emerging Field », *European Journal of Population*, vol. 21, n° 2/3, 131-144.
- COLLIER Paul 2000, « Rebellion as a Quasi-Criminal Activity », *Journal of Conflict resolution*, vol. 44, 839-853.
- DUPONT Yves (éd.) 2007, *Dictionnaire des risques*, Paris, Armand Colin, 421 p.
- EDKINS Jenny 2002, *Whose hunger? Concepts of famine, practices of aid*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 236 p.
- FALISE Thierry 2009, *Le Châtiment des rois : Birmanie, la chronique d'un cyclone oublié*, Paris, Éditions Florent Massot, 250 p.
- FASSIN Didier et PANDOLFI Mariella (éds.) 2010, *Contemporary States of Emergency: The Politics of Military and Humanitarian Interventions*, New York, MIT Press, 406 p.
- FEINGOLD David 2010, « Trafficking in numbers: the social construction of human trafficking data », in ANDREAS Peter et GREENHILL Kelly (éds.), *Sex, Drugs, and Body Counts: The Politics of Numbers in Global Crime and Conflict*, Ithaca, Cornell University Press, 46-74.
- GILL Peter 2011, *Famine And Foreigners: Ethiopia Since Live Aid*, Oxford, Oxford University Press, 304 p.
- GREENHILL Kelly 2003, « The Use of Refugees as Political and Military Weapons in the Kosovo Conflict », in Thomas Raju (éd.), *Yugoslavia unraveled: sovereignty, self-determination, intervention*, Oxford, Lexington, 205-242.
- GREENHILL Kelly 2010, « Counting the cost: the politics of numbers in armed conflict », in Andreas Peter and Greenhill Kelly (éds.), *Sex, Drugs, and Body Counts: The Politics of Numbers in Global Crime and Conflict*, Ithaca, Cornell University Press, 127-158.
- GUILLAUME Philippe 2001, *Johannesburg, géographies de l'exclusion*, Paris, Karthala, 286, 356 et 365.
- HANSCH Steven, LILLIBRIDGE Scott, EGELAND Grace, TELLER Charles et TOOLE Michael 1994, *Lives lost, lives saved: Excess mortality and the impact of health interventions in the Somalia emergency*, Washington D.C, Refugee Policy Group, 46 p.
- HARRELL-BOND Barbara 1992, « Counting the refugees. Gifts, givers, patrons and clients », *Journal of Refugee Studies*, vol. 5, n° 3-4, 205-225.
- KALDOR Mary 1999, *New and Old Wars. Organized Violence in a Global Era*, California, Stanford University Press, 192 p.
- KAPLAN Robert 2000, *The coming anarchy: shattering the dreams of the post Cold War*, New York, Random House, 198 p.

- LACOMBE Guillaume, PIERRET A., HOANH C. T., SENGTAHEUANGHOUNG O. et NOBLE A. D. 2010, « Conflict, migration and land-cover changes in Indochina: a hydrological assessment », *Ecohydrology*, vol. 3, n° 4, 382-391.s.
- LANDERS John 2005, « The Destructiveness of Pre-Industrial Warfare: Political and Technological Determinants », *Journal of Peace Research*, vol. 42, n° 4, 455-470.
- LANDMAN Todd et CARVALHO Edzia 2010, *Measuring human rights*, New York, Routledge, 162 p.
- LEGOUX Luc 2010, « Les migrants climatiques et l'accueil des réfugiés en France et en Europe », *Revue Tiers Monde*, n° 204, 55-67.
- MACK Andrew (éd.) 2005, *Human Security Report 2005*, Vancouver, University of British Columbia, Human Security Centre, 158 p.
- MCMAHAN Jeff 2009, *Killing in war*, Oxford, Clarendon Press, 248 p.
- PÉROUSE de MONTCLOS Marc-Antoine (éd.) 2002, « Réfugiés, exodes et politique », *Politique africaine*, n° 85, 5-92.
- PÉROUSE de MONTCLOS Marc-Antoine 2006, « Des diasporas africaines en construction : le cas du Nigeria », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 30, n° 3, 183-199.
- PÉROUSE de MONTCLOS Marc-Antoine 2007, *Guerres d'aujourd'hui : les vérités qui dérangent*, Paris, Tchou, 233 p.
- PÉROUSE de MONTCLOS Marc-Antoine 2009, « Du développement à l'humanitaire, ou le triomphe de la com' », *Revue Tiers monde*, n° 200, 751-66.
- PÉROUSE de MONTCLOS Marc-Antoine 2010a, « Comptes et légendes des guerres africaines : polémiques et politiques des chiffres de la mortalité violente », *Politique étrangère*, n° 3, 661-671.
- PÉROUSE de MONTCLOS Marc-Antoine 2010b, « Migration forcée et urbanisation de crise : l'Afrique subsaharienne dans une perspective historique », *Autrepart*, n° 55, 3-18.
- PÉROUSE de MONTCLOS Marc-Antoine 2011, *Les camps de réfugiés et la guerre : du sanctuaire à l'enfermement humanitaire ?*, Paris, IFRI, Focus stratégique, n° 27, 36 p.
- SCHUEMER-CROSS Tanja et TAYLOR Ben Heaven 2009, *The Right to Survive: The humanitarian challenge in the twenty-first century*, Oxford, Oxfam, 144 p.
- SCHWARTZ Timothy, PIERRE Yves-François et CALPAS Éric 2011, *Building Assessments and Rubble Removal in Quake-Affected Neighborhoods in Haiti*, Washington, USAID, 40 p.
- SIGMA 2010, *Natural catastrophes and man-made disasters in 2009*, Zurich, Swiss Reinsurance Company, 40 p.
- SILVERMAN Eli et DELLA-GIUSTINA Jo-Ann 2001, « Urban Policing and the Fear of Crime », *Urban Studies*, vol. 38, n° 5-6, 941-957.
- STRÖMBERG David 2007, « Natural Disasters, Economic Development, and Humanitarian Aid », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 21, n° 3, 199-222.
- TERTRAIS Bruno 2011a, *L'apocalypse n'est pas pour demain : pour en finir avec le catastrophisme*, Paris, Denoël, 277 p.
- TERTRAIS Bruno 2011b, « Le mythe des "guerres climatiques" », *Politique internationale*, n° 132, 357-368.
- TOL Richard et WAGNER Sebastian 2010, « Climate change and violent conflict in Europe over the last millennium », *Climatic change*, vol. 99, n° 1-2, 65-79.

VOLKER Heins 2008, *Nongovernmental organizations in international society: struggles over recognition*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, p. 143.

ZHANG David, JIM C. Y., LIN George, HE Yuan-Qing, WANG James et LEE Harry 2006, « Climatic change, wars and dynastic cycles in China over the last millenium », *Climatic change*, vol. 76, n° 3-4, 459-477.

ZOLBERG Aristide, SUHRKE Astri et AGUAYO QUEZADA Sergio 1989, *Escape from violence: conflict and the refugee crisis in the developing world*, New York, Oxford University Press, 380 p.